



## Procès-verbal Commune LE MIROIR Séance du conseil municipale Le vendredi 5 juin 2026

*Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 5 juin 2026 à 20h30, sous la présidence de Philippe CAUZARD, Maire, en séance ordinaire.*

Appel effectué par le Doyen, Monsieur Philippe CAUZARD :

- Philippe CAUZARD, présent.
- Stéphane BAUD, excusé procuration à Brigitte PÉRU.
- Eric BOULLY, présent.
- Maïté CHASSIBOUD, excusée.
- Béatrice CHEVALIER, présente.
- Eulalie CORVAISIER, présent.
- Benjamin DALOZ, excusé procuration à Philippe CAUZARD.
- Emmanuel GOYOT, présent.
- Isabelle HENNEBERT, présente.
- Coline JOLY, excusée procuration à Eulalie CROVAISIER.
- Aurélien MOISSONNIER, présent.
- Brigitte PÉRU, présente.
- Romain RODOT, présent.
- Nathan ROUGER, présent.
- Mélanie ROUX, présente.

Philippe CAUZARD est désigné président de séance ; il précise que le quorum est atteint.

- **Désignation secrétaire de séance**  
Béatrice CHEVALIER est proposée comme secrétaire de séance et Laura MEUNIER, secrétaire générale de mairie comme secrétaire auxiliaire.  
*Après échanges, les membres du conseil approuvent à l'unanimité la désignation de Béatrice CHEVALIER comme secrétaire de séance.*
- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal 7 mai 2026**  
*Point présenté par Philippe CAUZARD*  
Présentation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 7 mai 2026.  
*Après échanges, les membres du conseil approuvent à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal en date du 7 mai 2026.*
- **Election des délégués pour les élections sénatoriales le dimanche 27 septembre 2026**  
*Point présenté par Philippe CAUZARD*  
*Les délégués titulaires élus sont : Philippe CAUZARD, Coline JOLY et Brigitte PÉRU.*  
*Les délégués suppléants élus sont : Eric BOULLY, Béatrice CHEVALIER et Mélanie ROUX.*

● **Retrait de la délibération N°2026-24 datant de la séance du 4 avril 2026**

*Point présenté par Philippe CAUZARD*

M. le Maire fait lecture du courriel du service du contrôle de la légalité, de la sous-préfecture de Louhans-Châteaurenaud:

« Je vous informe que la délibération n°24 datée du 4 avril 2026 et télétransmise le 10 avril 2026 relative aux délégations permanentes consenties au Maire par le conseil municipal pour la durée du mandat n'est pas complète. En effet au dernier point correspondant à l'alinéa 26° de l'article L. 2122-22 du CGCT correspondant à demander à tout organisme financeur l'attribution doit « fixer les conditions » ».

*Après échanges, les membres du conseil approuvent à l'unanimité le retrait de la délibération N°2026-24 datant de la séance du 4 avril 2026*

● **Délégations permanente consenties au Maire par le Conseil Municipal pour la durée du mandat**

*Point présenté par Philippe CAUZARD*

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

***Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,***

• **DECIDE** pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De procéder, dans les limites d'un montant annuel de 50 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

8° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

9° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par sinistre.

● **Commission de contrôle des listes électorales municipales**

*Point présenté par Philippe CAUZARD*

M. Le Maire informe les conseillers du renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Il informe qu'il faut nommer un membre et un suppléant au sein du conseil ainsi que proposer :

- 3 noms susceptibles d'être désignés en qualité de délégué du préfet.
- 3 noms de personnes en vue de la désignation du délégué du TJ.

*Après échanges les membres du conseil nomment Romain RODOT en qualité de membre et Emmanuel GOYOT en qualité de membre suppléant de la commission de contrôle des listes électorales.*

*Il est proposé :*

- *3 noms susceptibles d'être désignés en qualité de délégué du préfet.*  
*Après discussion, Jean-Paul PRUDENT, Virginie SIMONIN et Nathalie HANSEL.*
- *3 noms de personnes en vue de la désignation du délégué du TJ.*  
*Après discussion, Marion JAILLET, Armelle PLAUCHU et Christophe BUISSON.*

● **Taux de la taxe d'aménagement 2027-2029**

*Point présenté par Philippe CAUZARD*

M. Le Maire informe l'assemblée que le taux de la taxe d'aménagement prise lors du conseil municipal du 7 novembre 2023 par délibération, arrive à échéance le 31 décembre.

Il propose de maintenir la taxe d'aménagement sur la totalité de son territoire au taux de 1.8%, en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*Après échanges, les membres du conseil approuvent à l'unanimité le taux de la taxe d'aménagement à 1.8%.*

● **Projet de place retournement en forêt communale**

*Point présenté par Philippe CAUZARD*

M. Le Maire informe qu'après avoir confié à l'ONF la 1<sup>ère</sup> partie de la mission d'ATCD (Assistance Technique et administrative à la Conduite du Dossier), l'ONF peut entamer la préparation du dossier de demande de subvention. Le conseil municipal doit délibérer concernant la demande de subvention FEADER concernant l'investissement dans les dessertes forestières.

*Après échanges, les membres du conseil approuvent à l'unanimité la demande de subvention FEADER concernant l'investissement dans les dessertes forestières.*

● **Devis**

- Fourniture et pose d'une porte d'entrée au logement de Mme DJENAIEH pour un montant de 2 760€ - Menuiserie Samuel Gonnod,
- Accompagnement et constitution du dossier complet concernant la desserte individuelle pour un montant de 1 320€ - ONF
- Eurocombles concernant l'isolation des combles perdus de la Mairie, la salle LA BOUTIQUE, les logements de l'Eglise pour un montant de 5€.

● **Informations**

- Commission des impôts communales directs EPCI Bresse Louhannaise Intercom' ; suite à leur demande M. Le Maire a fait parvenir deux noms : M. Pierre HANSEL-CLEMARON et M. Didier SAGETAT.
- Passage de la randonnée cycliste 45km le dimanche 14 juin 2026.
- Soumission bois de chauffage environ 4 ou 5 m3, offre sous enveloppe cachetée à déposer en Mairie pour le 30 juin 2026.
- Arrivée de panneau Pocket

- **Comptes-rendus**

- Réunion SIVU Frontenaud – Le Miroir, le lundi 11 mai, Eric ;
- Installation du comité territorial – SYDESL, le mardi 12 mai, Eric et Eulalie ;
- Bureau communautaire le 20 mai à Louhans, Philippe ;
- Sous-préfecture de Louhans, le mardi 26 mai à 17h00, Philippe ; Présentation des services de l'Etat en Saône-et-Loire
- Conférence des maires, le mercredi 27 mai à Louhans, Philippe ;
- Commission sociale, le jeudi 28 mai à 20h00, Brigitte ;
- Assemblée générale de l'ADMR, le mardi 2 juin, Brigitte ;

- **Date à retenir**

- Réunion projet protocole circuit le 8 juin à 10h00 à Sagy, Philippe ;
- Inauguration surpresseur – route du Villard le lundi 8 juin à 10h30, Brigitte, Emmanuel et Eulalie ;
- Portes ouvertes du SIVOM du Louhannais le 11 juin à 18h30 à Branges, Emmanuel ;
- Conseil communautaire le mercredi 10 juin à Vincelles, Philippe ;
- Réunion Patrimoine, le mercredi 10 juin à 20h00, Eric ;
- Assistance DRI concernant l'aménagement de la route de Dommartin, visite le vendredi 12 juin matin, Eric ;
- Réunion DSDEN le mardi 16 juin à 19h00 à Louhans, Philippe et Mélanie ;
- Visite du département pour le label « ville et village fleuris 2026 le jeudi 18 juin à 10h45, Eric et Brigitte ;
- Kermesse des écoles, le vendredi 19 juin à 18h15 à Frontenaud ; Brigitte
- Conseil d'école le lundi 22 juin à 18h00 à Frontenaud, Philippe et Mélanie ;
- Réunion d'information eau le mardi 23 juin à Louhans, Béatrice ;
- Constitution du jury d'assises 2027 le mardi 23 juin à 14h00 à Cuiseaux, Brigitte ;
- Prochaines séances du conseil municipal le vendredi 17 juillet et 11 septembre 2026 à 20h30.

- **Questions diverses**

- /

L'ordre du jour étant épuisé, le maire Philippe CAUZARD clôt la séance à 21h45.

Le procès-verbal sera approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

La Secrétaire,  
Béatrice CHEVALIER



Le Maire,  
Ph. CAUZARD





**Liste des délibérations examinées lors de la séance  
du Conseil Municipal du 5 juin 2026**

*Affiché à la mairie le 12 juin 2026*

*Consultable au siège de la mairie 1597 route de Cuiseaux au Miroir*

N°2026 – 40 Retrait de la délibération n°2026-24 datée de la séance du 4 avril 2026  
Adoptée à l'unanimité

N°2026 – 41 Approbation délégations permanente consenties au Maire par le Conseil  
Municipal pour la durée du mandat  
Adoptée à l'unanimité

N°2026 – 42 Approbation désignation des délégués ou référents pour la commission de  
contrôle des listes électorales  
Adoptée à l'unanimité

N°2026 – 43 Approbation du taux de la taxe d'aménagement 2027-2029  
Adoptée à l'unanimité

N°2026 – 44 Demande de subvention FEADER de l'intervention régionale  
"Investissements dans les dessertes forestières"  
Adoptée à l'unanimité

*La Secrétaire,  
Béatrice CHEVALIER*

*Le Maire,  
Philippe CAUZARD*